



Réunion C.E. du 25/01/2012

Programmation moteurs/ jour prévue pour février 2012

Cursor 8	44
Cursor 9	42
Cursor 10	58
Cursor 13	116
TOTAL	260

Kits :
AàC : 680
Vilebrequins: 908

FNA

Blocs : 779
Culasses : 751
Bielles : 1622
Vilebrequins : 624
Arbres à cames : 1 945

Moteurs expédiés :

(49 272 fin décembre)

Situation production

Janvier : 4 300 moteurs expédiés.

Le chômage est maintenu le 30 et 31 janvier.

Cependant, 183 salariés de la peinture, Brdm, ligne F, salle d'essais, expédition et la ligne C tous types viendront travailler le 30 janvier et 171 personnes le mardi 31 janvier.

Il n'est pas prévu de chômage technique le Jeudi 26 janvier.

Pour le vendredi 27 janvier, le travail est maintenu sauf changement de dernière minute.

Février : 3 900 moteurs soit 260 moteurs par jour (5 à 6 jours de chômage selon le cycle de travail)

Pour les jours de chômage, voir le calendrier édité par la direction.

145 personnes viendront travailler mercredi 1^{er} février – Logistique (95), Prototype (31), Finance (8), Pompiers (2), Direction (1), Achat (1), Qualité (3),...

Mars : Prévisions de 3 780 moteurs soit 270 moteurs par jour (6 jours de chômage selon le cycle de travail)

La CGT a demandé plus d'équité et s'est prononcée contre le chômage à la carte.

Information Direction

Nombre d'heures supplémentaires en 2011 : 1 160 personnes ont effectué des heures supplémentaires.

Bourses d'études FIAT : 3 enfants de salariés recevront la bourse d'étude le jeudi 9 février à Trappes.

Stagiaires : Suite à une évolution de la loi concernant les stagiaires, un registre a été mis en place. La durée minimale d'un stage est de 2 mois (Consécutif ou pas). La gratification s'élève à 417,06 € Un point sera réalisé tous les trimestres en CE. En janvier, 9 stagiaires sont présents sur le site de Bourbon-Lancy mais aucun ne pourra prétendre à une rémunération.

DIF : Chaque salarié recevra fin février un courrier à son domicile concernant le Droit Individuel à la Formation.

Questions CGT

Indemnisation chômage partiel :

Suite au déblocage, par le gouvernement, d'une enveloppe de 100 millions d'€uros pour pallier au chômage partiel ; nous demandons que les salariés FPT soient **indemnisés à 90 %**. Nous vous rappelons que les salariés sont touchés par le chômage depuis fin 2008.

Rép. Direction : « Le 16 janvier, nous avons reçu un avis favorable de la DIRECCTE (Inspection du Travail) pour une indemnisation à 60 %. Nous étudions la possibilité d'une indemnisation à 75 % par le biais de l'APLD. »

Date réunion aménagement du temps de travail :

Quand est prévue la réunion sur l'aménagement du temps de travail ?

Rép. Direction : « Deuxième quinzaine de mars. »

B.P.I.:

Pour quelles raisons l'organisme BPI a-t-il réservé la salle Ressources Humaines du 10 au 12 janvier 2012 ?

Rép. Direction : « L'organisme BPI était présent dans le cadre des risques psychosociaux. »

Lors des départs volontaires, les salariés voulant quitter l'Etablissement pour créer une Entreprise ont reçu par BPI, l'information suivante : « Si vous vous installez à votre nom, vous perdrez votre droit à l'allocation chômage ».

Pour 86 000 €, nous nous attendions à une meilleure prestation de leur part car il s'avère que les salariés de plus de 50 ans peuvent s'installer et percevoir le chômage. Nous considérons que c'est une désinformation et de ce fait certains salariés pour ne pas perdre leur droit au chômage n'ont pas bénéficiés de la prime installation. Nous demandons que les salariés concernés perçoivent cette prime.

Rép. Direction : « Les informations données en 2009 ne sont plus valables aujourd'hui. Les règles sont établies selon la législation en vigueur et celles-ci changent. »

Centre de formation interne :

Où en êtes-vous dans votre projet du centre de formation ?

Rép. Direction : « Nous n'avons pas rouvert ce projet. »

Prime bonus :

Nous demandons la suppression de la prime Bonus 2012 (Ex VRL attribuée aux élites). Nous demandons que la somme globale soit allouée pour le rattrapage des suivis non effectués et pour les conditions de travail.

Rép. Direction : « Nous ne vous dirons pas OUI pour vous faire plaisir. La règle est définie par Fiat Industrial et je n'ai pas la délégation pour la décision. »

Mutation usinage au montage :

Combien de salariés ont été mutés de l'usinage au montage ?

Rép. Direction : « Une liste de 30 salariés a été soumise au médecin du travail, 14 d'entre eux ont été reconnus aptes. »

Combien de salariés ont été volontaires ?

Rép. Direction : « Réponse prochain CE. »

Quels sont les motifs de ces mutations ?

Rép. Direction : « Equilibrage des effectifs entre les différentes unités. »

Quelle est la répartition des salariés par ligne ?

Rép. Direction : « Réponse prochain CE. »

Avez-vous tenu compte des contre-indications médicales ?

Rép. Direction : « Oui. »

Participation CE restaurant d'entreprise:

Quelle est la participation du CE pour les différents repas selon chaque composant ?
Quelle est la participation du CE suite à l'augmentation de la TVA ?

Rép. CE : « Ce n'est pas différencié par repas. Le calcul est réalisé sur les charges totales annuelles divisé par le nombre de repas. Pour exemple, en 2011 les charges totales s'élevaient à 336 147 €uros pour 110 248 repas, ce qui représente un coût moyen pour le CE de 3,05 €uros par repas. »

Nous demandons que l'augmentation de la TVA soit prise en charge par le CE ?
(Coût estimé par la CGT 8 000 €uros sur le budget annuel)

Rép. CE : « Le budget du CE ne permet pas cette prise en charge. »

Chèques-Vacances supplémentaires:

Nous demandons l'attribution de chèques-Vacances supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent **AVEC** une participation du CE

Rép. CE : « Non. »

Nous demandons l'attribution de chèques-Vacances supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent **SANS** une participation du CE afin de les utiliser, notamment, dans le cadre du billet congé annuel.

Rép. CE : « Nous ne sommes pas défavorable néanmoins nous allons nous renseigner avec l'organisme ANCV. »

Conditions Billet congé annuel : La SNCF propose, sous conditions, de bénéficier une fois par an d'un tarif réduit pour l'achat de billets de train aller-retour à l'occasion d'un congé annuel.

L'intéressé bénéficie d'une réduction de 25 % :

- une fois par an (à l'occasion de ses congés s'il est salarié),
- pour un voyage aller / retour ou circulaire d'au moins 200 km.

Il peut bénéficier d'une réduction de 50 % si au moins la moitié du billet est réglée avec des chèques vacances.

Pour les Chèques-Vacances 2012-2013, nous demandons d'augmenter l'épargne totale actuelle (560 €) et en parallèle de proposer différents montants d'épargne.

Rép. CE : « Nous allons étudier votre proposition pour éventuellement intégrer une tranche inférieure. »

Questions supplémentaires :

Convention de revitalisation :

Quand est prévue la réunion relative à la convention de revitalisation faisant suite aux départs volontaires ?

Rép. Direction : « Vendredi 27 janvier dans l'après-midi à Charolles. »

Mini-ligne Heller des blocs et culasses :

Est-il envisagé que ces 2 lignes d'usinage soient exclusivement utilisées pour la production de la gamme C13 Bi-stadio ? Si oui, pour quelles raisons ?

Rép. Direction : « Je ne sais pas, veuillez formuler votre question lors du prochain CE. »